

**FINANCES**

**Budget Primitif 2011**

**Décision modificative n°1**

- A) Budget Ville
- B) Budget annexe d'assainissement
- C) Budget annexe du chauffage centre ville
- D) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy
- E) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS  
COMMUN**

Cette première décision modificative a pour vocation :

- d'intégrer les résultats du compte administratif 2010 et les reports d'opérations d'investissement de 2010 sur 2011,
- de s'inscrire dans le prolongement du budget primitif adopté en janvier et de procéder à des ajustements de crédits,
- de procéder à des régularisations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

**VILLE**

Le compte administratif 2010, approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 28 avril dernier, fait apparaître un résultat global brut de 942 230 € avec un excédent de fonctionnement de 7 322 059 € et un déficit d'investissement de 6 379 829 €.

Les reports d'investissement 2010 s'élèvent en dépenses à 9 709 779 € et en recettes à 9 219 752 €.

Le résultat net est alors de 452 203€.

Ce résultat de clôture est inscrit dans cette première décision modificative.

Par ailleurs, depuis le vote du budget primitif, les données relatives à la fiscalité locale, dont les allocations compensatrices, ainsi que la dotation globale de fonctionnement ont été communiquées à la Commune par les services de l'Etat.

Ces notifications font état d'une revalorisation par rapport aux prévisions initiales de :

- 39 400 € pour la fiscalité,
- 110 228 € pour la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire et DSUCS).

Cette décision modificative intègre également un ajustement de 273 755 € de rôles supplémentaires de fiscalité locale.

Les autres principales recettes proviennent de :

- remboursement de charges de la part de l'URSSAF (576 622 €),
- remboursement de la part d'EDF suite à des erreurs de facturation (305 646 €),
- remboursement de consignation de biens et frais notariés ( 448 855 €),
- ajustement de prévisions de la taxe locale sur la publicité extérieure (86 659 €),
- ajustement de prévisions de recouvrement des charges locatives (70 000 €),
- ajustement de prévisions du produit des amendes de police (82 742 €),
- régularisation sur l'exercice 2011 de la participation au SIRESCO pour l'année 2010 (96 850 €),
- une subvention de la caisse des allocations familiales pour la maison de quartier du plateau Monmousseau (54 860 €).

Cette décision modificative constate des décalages temporels dans la réalisation prévisionnelle d'opérations impactant les dépenses et les recettes, notamment :

#### *Aménagement*

Un report de 3,9 millions € de cessions prévisionnelles.

Un report de 2 millions € d'acquisitions prévues en 2011 dont de premiers versements pour les équipements de petite enfance Hartmann (300 000 €) et Athénée (350 000 € prévus initialement en 2011). Ces décalages ne remettent pas en cause les projets.

Le report d'une acquisition/cession dans la même année située 3 rue E. Guillou (494 305 € en dépenses et recettes) et de copropriétés sises 18 rue P. Galais (275 000 € en dépense et recette).

L'abandon en dépenses et recettes des crédits relatifs à l'acquisition et la cession par la commune des propriétés situées 13/17 rue J.Jaurès. Cette opération d'un montant prévisionnel de 4 millions est réalisée par la SADEV94.

#### *Logement*

Un report des subventions pour la résidence jeunes actifs (85 500 €), pour des interventions pour l'amélioration sur le bâti ancien (144 000 €) et en vue de constructions neuves à Ivry/Confluences (150 000 €).

#### *Scolaire*

Report d'un an du projet d'aménagement de locaux au sein du groupe scolaire Makarenko (60 000 € de location de bâtiments modulaires ; 15 000 € d'installation de ces bâtiments).

*Schéma directeur des technologies de l'information et communication* : ajustements temporels de projets (70 000 €).

Elle présente également une révision à la baisse de certaines dépenses au regard de l'activité comme par exemple la maintenance logicielle (15 000 €) ou des développements informatiques (10 000 €).

Néanmoins, les mouvements financiers dégagés permettent de proposer des ajustements de crédits voire de nouvelles propositions, notamment :

- Acquisition 2 rue Galilée (35 279 €) ainsi que d'une propriété appartenant à RFF située 1 rue Molière/4 rue E. Renan (76 213 €).
- Frais notariés relatifs à l'acquisition sise 4-6 rue Fouilloux (21 000 €).
- Réaménagement du stade Clerville : une dérogation fédérale avait été accordée pour 3 ans afin de réaliser les travaux nécessaires pour permettre à l'équipe de football CFA de jouer à Clerville. Il est proposé de procéder aux aménagements de mise aux normes nécessaires (28 200 €).
- Réhabilitation du passage Célestino Alfonso : la nécessité d'intervenir avait été identifiée lors de concertation dans le cadre de la réhabilitation des espaces extérieurs L. Bertrand.  
Ce passage est très emprunté pour rejoindre le métro. Cependant, les eaux de pluie dégradent le revêtement rendant la circulation malaisée.  
Cette opération était proposée en programmation en 2012. Il est proposé de l'avancer à 2011 (229 000 €).
- Crédits pour les séjours des enfants notamment pour satisfaire les demandes supplémentaires (40 681 €).
- Crédits à hauteur de 99 594 € au regard de la décision du Tribunal de grande instance de Créteil. La Commune a été déboutée dans un contentieux ancien l'opposant aux consorts Lagasse relatif au remboursement d'impositions foncières dans le cadre d'une opération d'aménagement.
- Abondement des crédits relatifs à la taxe sur les bureaux en Ile de France pour faire face à une forte augmentation du tarif applicable au m<sup>2</sup> (53 872 €).
- EPA-ORSA : un décalage opéré dans les règlements contraint à prévoir le versement de la cotisation 2010 en sus du versement de la cotisation 2011 sur l'exercice 2011 (169 500 €).
- Frais de gardiennage : des prestations sont sollicitées pour assurer la sécurité des sites appartenant à la Ville (306 000 €).
- Aménagement de la scénographie à la Manufacture des Oeillets en vue des Assises de la Ville (50 000 €).
- Ajustement de crédits dans le cadre d'Ivry en Fête pour l'initiative « Jean Ferrat » (70 000 €).
- Subvention à l'association SOL'IAGE pour 10 000 € : le réseau de compétences et d'entreprises en gérontologie du pôle C. Foix a été labellisé « grappe d'entreprises » par la DATAR en février 2011. L'attribution d'une subvention exceptionnelle est proposée pour aider au démarrage du réseau dans sa configuration nouvelle.

La décision modificative présente également des demandes ne nécessitant pas de crédits supplémentaires, notamment :

- Complément de crédits pour l'acquisition sise 4-6 Fouilloux (178 350 €) compensée par le reversement de consignation relatif à cette opération.
- Conservatoire municipal : des travaux d'amélioration permettront de prendre en compte les besoins des usagers et du personnel dans les locaux Saint Just comme à la maison J.J. Rousseau.  
222 000 € sont nécessaires couverts par l'abandon de reliquat de crédits divers, 15 000 € d'installation de locaux modulaires au sein du groupe scolaire Makarenko et 40 000 € relatifs au report de l'étude du site 22 rue Ledru Rollin.
- Etude de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles visant à mettre en évidence les opportunités prolongeant le développement de la trame verte et les cheminements piétonniers. Cette étude alimentera la réflexion en cours dans le cadre de la révision du PLU (35 000 €). Cette étude est financée par l'abandon de crédits relatif à l'étude inscrite en 2011 pour la placette des Fauconnières (30 000 €) et un transfert de frais d'études (5 000 €).
- Réhabilitation de la rue A. Thomas : une opération immobilière est en cours de réalisation rue A. Thomas – rue Mirabeau. La livraison des bâtiments est attendue pour juillet 2012.  
Des crédits sont programmés en 2012-2013, mais une étude est désormais nécessaire (30 000 €). Cette somme est compensée par l'abandon de crédits de traitement des déchets.
- Dans le cadre des débats budgétaires, il avait été convenu d'un transfert de crédits de fonctionnement de la DRH en vue de financer un poste de chargé de l'évolution des organisations pour 50 000€. Cette décision est prise en compte par cette décision modificative.

Au final, la décision modificative présente une diminution en volume des dépenses et recettes par rapport au budget primitif.

\*\*\*\*\*

ASSAINISSEMENT
----------------

Le budget annexe d'assainissement est concerné par la reprise des résultats de l'année précédente auxquels sont imputés des reports de dépenses d'investissement à hauteur de 880 857 €.

Les résultats de l'exercice 2010 sont composés par des excédents d'investissement de 3 787 232 € et de fonctionnement capitalisé à hauteur de 228 412,06 €.

L'équilibre est constitué par l'inscription en dépenses d'une provision pour travaux pour 3 134 787 €.

## CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Ce budget est composé en recettes de la reprise des excédents soit 203 875 € en investissement et 250 285 € en fonctionnement.

Ces résultats permettent l'inscription d'une dépense pour des frais d'honoraires et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour raccordement au réseau.

## CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Les résultats de l'exercice 2010 sont composés par un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 646,50 € permettant de couvrir un déficit d'investissement.

Cette première décision modificative fait également état d'une régularisation comptable suite à une erreur de taux de T.V.A. en 2010.

## SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Les résultats de l'exercice 2010 font apparaître un excédent de fonctionnement capitalisé de 4 317,56 € permettant de couvrir un déficit d'investissement.

Par ailleurs, cette première décision modificative prend acte de la nécessité d'acquérir divers matériels dont :

- un complément de corbeilles compartimentées pour la collecte des papiers dans les bureaux afin de répondre aux besoins des services,
- des matériels nécessaires à l'accompagnement de foyers témoins visant à réduire la production de déchets dans le cadre du plan local de prévention des déchets,
- d'acquérir un complément de poubelles « bi-flux » pour les manifestations municipales.

Elle présente également la nécessité d'un ajustement de crédits pour l'étude de faisabilité d'une collecte par conteneurs enterrés.

Les dépenses nouvelles sont compensées par de moindres dépenses en traitement des déchets et en location de bacs roulants.

P.J. : - tableaux,  
- DM n°1 (en annexe).

**FINANCES**  
**Budget Primitif 2011**  
**Décision modificative n°1**  
Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,  
vu le code général des collectivités territoriales,  
vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,  
vu les résultats du compte administratif 2010,  
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

**DELIBERE**

(par 39 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE 1** : ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2011 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexée.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 27 SEPTEMBRE 2011  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23 SEPTEMBRE 2011

**FINANCES**  
**Budget Primitif 2011**  
**Décision modificative n°1**  
Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,  
vu le code général des collectivités territoriales,  
vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,  
vu les résultats du compte administratif 2010,  
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

**DELIBERE**  
(par 39 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE 1** : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 27 SEPTEMBRE 2011  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23 SEPTEMBRE 2011

**FINANCES**

**Budget Primitif 2011**

**Décision modificative n°1**

Budget annexe du chauffage centre ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,

vu les résultats du compte administratif 2010,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

**DELIBERE**

(par 39 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE 1** : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget annexe du chauffage centre ville, ci-annexée.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011



**FINANCES**

**Budget Primitif 2011**

**Décision modificative n°1**

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,  
vu le code général des collectivités territoriales,  
vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,  
vu les résultats du compte administratif 2010,  
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

**DELIBERE**

(par 39 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE 1** : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, ci-annexée.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011

**FINANCES**

**Budget Primitif 2011**

**Décision modificative n°1**

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,  
vu le code général des collectivités territoriales,  
vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,  
vu les résultats du compte administratif 2010,  
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

**DELIBERE**

(par 39 voix pour et 4 voix contre)

**ARTICLE 1** : ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

**ARTICLE 2** : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2011.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2011